



Mon fils mineur est convoqué pour violence

Par **nella84**, le **04/01/2017** à **19:08**

bonsoir

au mois de novembre, mon fils a eu une altercation avec une enfant autiste de son collègue. Celle ci l'embêtait depuis plusieurs semaines (frottements intempestifs, elle le collait et ne voulait pas le lâcher), un jour mon fils a littéralement "pété les plombs" et a craqué il l'a poussée avec un geste d'étranglement. convocation CPE, avec les parents de la petite, tout le monde s'est expliqué et mon fils s'est excusé, il a reconnu qu'il avait craqué, c'est un bon élève qui n'a jamais eu de problème jusque la. Et aujourd'hui appel de la gendarmerie, les parents de la petite ont porté plainte pour violences volontaires. coup de massue pour moi. comme les parents ont porté une plainte globale (5 enfants au total sont concernés), je ne peux m'enlever de l'esprit qu'ils cherchent une compensation financière, vu que de mon point de vue tout avait été mis à plat en novembre. Que risque mon fils? (il a 14ans et la petite doit avoir 12ans ou 13ans je crois) et plus directement qu'est ce que mon ex mari et moi risquons vu que nous sommes pénalement responsables..?

Par **Visiteur**, le **04/01/2017** à **20:31**

Bonsoir,

Vous dites que 5 enfants sont concernés !?!? Par quoi ?

Par **nella84**, le **04/01/2017** à **20:35**

on reproche aux autres enfants des brimades à l'encontre de la petit autiste, l'un d'eux lui

aurait craché dessus, m'a dit la gendarme qui m'a téléphoné. Personnellement, meme si je n'excuse pas le geste qu'a eu mon fils, c'est plutot mon enfant qui a été harcelé par la petite pendant des semaines.

Par **Visiteur**, le **04/01/2017** à **23:37**

Il vous reste à plaider le geste tel que vous nous l'avez décrit ici. La justice suivra son cours, mais il n'y a pas gros risque à mon avis.

Par **nella84**, le **05/01/2017** à **08:15**

merci de votre réponse. audition le 16/1 prochain à la gendarmerie. on verra bien. pas évident de rester zen quand même.

Par **morobar**, le **06/01/2017** à **08:15**

Bonjour,

[citation]mon ex mari et moi risquons vu que nous sommes pénalement responsables..?

[/citation]

Pas en France.

Vous êtes civilement responsable, mais c'est l'auteur des faits qui reste le SEUL responsable pénal.